

Dossier de voitures moins de 3 ans, Une association saisit le ministre de l'Intérieur

Le gel le 2 octobre dernier, des opérations d'immatriculation des voitures d'occasion de moins trois ans importées de l'étranger, continue d'occuper le devant la scène nationale.

La confusion qui entoure le dossier a poussé l'Organisation algérienne pour la défense du consommateur à agir. En effet, l'organisation a adressé une lettre au ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales dans laquelle elle lui demande d'intervenir auprès des services des cartes grises de voitures pour que ces derniers reprennent le traitement des dossiers de voitures d'occasion de moins de trois ans importées de l'étranger.

[Pour suivre le taux de change des devises face au dinar abonnez-vous à cette page Facebook.](#)

L'organisation précise que la circulation envoyée le 2 octobre dernier, aux services chargés de la délivrance des cartes grises ne mentionne nullement l'arrêt de la réception des dossiers de demande de carte grise. Elle concerne, selon son analyse, la délivrance des cartes grises seulement.

Le refus de recevoir les dossiers de demande de carte grise pour les voitures d'occasion de moins de trois ans importées de l'étranger créera un problème pour leurs propriétaires. L'organisation explique que l'importateur a devant lui un mois pour régulariser sa voiture. Dépasser ce délai, la voiture sera en situation illégale sur le territoire national.

Pour rappel, le gouvernement envisage de modifier les modalités réagissant les importations des véhicules d'occasion de moins de trois ans qui sont autorisées depuis 2023.

Le changement voulu consiste à rendre les voitures d'occasion importées de cadre de mois de trois « incessible », pour une durée de trois ans à partir de leur acquisition.